

Image not found or type unknown



reproduction d'une photo d'un peintre dans une newsletter

Par **Professeur de droit**, le **05/05/2025 à 14:42**

La reproduction d'une photo de Salvador Dali dans la newsletter d'un sculpteur tombe-t-elle sous le coup du droit à l'image? La photo faisant soi-disant partie du catalogue de l'agence Magnum, alors même qu'elle semble libre de droit.

Par **Karpov11**, le **05/05/2025 à 14:52**

Bonjour,

Réponse sur: <https://www.salvador-dali.org/fr/services/droits-et-images/gestio-de-drets/>

Cordialement

PS: les formules de politesse, ça existe encore !

Par **Isadore**, le **06/05/2025 à 06:35**

Bonjour,

"Libre de droits" est une notion étrangère au droit français. Les droits moraux (dont la paternité qui implique de citer l'auteur) sont imprescriptibles.

L'image du peintre n'est pas protégée car seuls les vivants ont droit à la protection de leur image.

En revanche la photographie peut être protégée en tant qu'oeuvre de l'esprit. Il faut vérifier si elle est dans le domaine public ou si le détenteur des droits patrimoniaux autorise sa reproduction.